

## Plan d'action de CESP du Secrétariat pour la période triennale 2016 – 2018

### Contexte du Plan d'action de CESP du Secrétariat pour 2016 – 2018

1. C'est à l'occasion d'une réunion internationale organisée par le Département de la pêche et du gibier de l'Iran, dans la station balnéaire de Ramsar, sur les bords de la mer Caspienne, que le texte de la Convention a été approuvé le 2 février 1971 et signé par les délégués de 18 nations, le lendemain. Le traité est entré en vigueur en décembre 1975, sur réception par l'UNESCO, dépositaire de la Convention, du septième instrument d'adhésion ou de ratification de la Convention.
2. En conséquence, Ramsar est le premier traité intergouvernemental mondial moderne portant sur la conservation et l'utilisation durable de ressources naturelles et reste le seul à s'appliquer à un écosystème particulier. Le texte de la Convention, qui met fortement l'accent à la fois sur l'interdépendance entre l'homme et les zones humides et sur le rôle d'importance critique que jouent les zones humides dans le cycle hydrologique et la gestion durable de l'eau, était en avance sur son temps.
3. Le nom officiel du traité, *Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau*, traduit l'emphase mise à l'origine sur la conservation des zones humides avant tout comme 'habitats des oiseaux d'eau'. Depuis, la Convention a élargi sa philosophie et couvre aujourd'hui tous les aspects de la conservation et de l'utilisation rationnelle (c.-à-d. durable) des zones humides pour remplir intégralement l'objectif du texte original du traité, reconnaissant les zones humides comme des écosystèmes vitaux pour la conservation de la biodiversité, pour la gestion de l'eau et pour le bien-être des communautés humaines.
4. Au fil des ans, le nombre de Parties contractantes a augmenté et elles sont désormais 169 qui ont inscrit 2241 sites couvrant 215 240 652 hectares (6 juin 2016). La Conférence des Parties contractantes a réussi à maintenir les travaux de la Convention à l'avant-garde des perceptions et des priorités changeantes de la planète en matière d'environnement, pour répondre rapidement à de nouvelles informations et à de nouvelles idées, au fur et à mesure de leur émergence.

### Les trois piliers

5. Les fondements du traité sont lesdits « trois piliers » de la Convention, auxquels les Parties prêtent allégeance au moment de leur adhésion.
6. Premièrement, l'utilisation rationnelle – Les Parties ont l'obligation générale d'inscrire la conservation des zones humides dans l'aménagement national du territoire et s'engagent à mettre en œuvre cette planification afin de promouvoir l'utilisation rationnelle de toutes les

zones humides de leur territoire, pas seulement de celles qui sont inscrites sur la Liste des zones humides d'importance internationale.

7. Deuxièmement, la Liste des zones humides d'importance internationale – Chaque Partie doit inscrire au moins une zone humide sur la Liste et promouvoir sa conservation puis « désigner les zones humides appropriées de son territoire ». Cette « Liste de Ramsar » comprend maintenant plus de 2000 zones humides, appelées « Sites Ramsar », choisies par les Parties selon des critères convenus qui confirment leur « importance internationale ». Les Parties s'engagent à « promouvoir la conservation » de tous les sites inscrits dans ce qui est le plus grand réseau mondial d'aires protégées.
8. Troisièmement, la coopération internationale – Les gouvernements membres conviennent de se consulter sur la mise en œuvre de la Convention, notamment en ce qui concerne les zones humides transfrontières, les systèmes aquatiques partagés et les espèces partagées ou migratrices, et d'échanger expérience et ressources avec les Parties qui sont moins en mesure de remplir leurs engagements.

### **Organes chargés de l'application de la Convention et partenaires**

- AA : Autorité administrative de chaque pays, y compris les Correspondants nationaux de l'AA
- CESP : Correspondants nationaux CESP, gouvernementaux et ONG
- CEZH : Centres d'éducation aux zones humides/Centres d'accueil des visiteurs
- CN GEST : Correspondants nationaux du GEST
- CNR : Comités nationaux Ramsar / Comités nationaux pour les zones humides (ou organes équivalents)
- CRR : Centres régionaux Ramsar approuvés par la Convention en tant qu'Initiatives régionales Ramsar
- GEST : Groupe d'évaluation scientifique et technique Ramsar
- IRR : Initiatives régionales Ramsar
- OIP : Organisations internationales partenaires : BirdLife International, Fonds mondial pour la nature (WWF), International Water Management Institute (IWMI), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Wetlands International et Wildfowl & Wetlands Trust (WWT)
- OSC : Organisations de la société civile telles que les organisations nationales et locales non gouvernementales (ONG) et les organisations communautaires
- SecRam : Secrétariat de la Convention de Ramsar
- SP : Organisations du secteur privé dont les activités touchent directement ou indirectement les zones humides

## Plan d'action de CESP du Secrétariat pour la période triennale 2016 – 2018

### Résolution XII.9 sur la CESP : *L'action de la population en faveur de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides*

Note : Les indicateurs de ce Plan d'action seront revus, s'il y a lieu et en consultation avec le Groupe de travail et le Comité permanent.

#### **But 1 : Mettre en place la structure d'encadrement qui sous-tendra l'application efficace du Programme en fournissant des mécanismes institutionnels et en créant et soutenant les réseaux pertinents**

Soutient le But 4 du 4<sup>e</sup> Plan stratégique 2016-2024

Objectif (comme indiqué dans la Résolution XII.9)	Activités	Public(s) ciblé(s)	Indicateurs/ Résultats (avant 2018 sauf indication contraire)
1.4 Des réseaux de messagerie électronique sont créés et encouragés aux niveaux national et mondial pour relier et soutenir les Autorités administratives, les Correspondants nationaux, les administrateurs de sites et d'autres acteurs participant à la mise en œuvre de la Convention	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer la base de données mondiale Ramsar<sup>1</sup> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Élaborer des listes de presse pour information des médias au plan mondial</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AA, CN, administrateurs de sites et autres chargés de l'application de Ramsar par exemple : IRR, OIP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les AA, CN, administrateurs de sites et IRR inclus dans la base de données mondiale</li> <li>• Six bases de données intégrées en une seule</li> </ul>
1.5 Des liens avec les organisations susceptibles d'apporter leur soutien à la Convention grâce à leur savoir-faire, leurs connaissances traditionnelles, leurs ressources humaines ou des financements sont établis et encouragés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyer sur les relations existantes pour améliorer l'information</li> <li>• Soutenir le Réseau culturel Ramsar</li> <li>• Élaborer de nouveaux partenariats avec des organisations clairement identifiées et acceptées</li> <li>• Le Secrétariat élabore des lignes directrices générales sur la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médias mondiaux et régionaux, cercles de l'ONU, partenaires Ramsar, AA, CN</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités d'information conjointes avec les AME et OIP</li> <li>• Renforcement des partenariats existants par des activités conjointes</li> <li>• Augmentation de 15%, par rapport au statut actuel, du nombre de partenariats stratégiques avec des acteurs clés prioritaires</li> </ul>

<sup>1</sup> Créer une base de données de contacts exhaustive comprenant les Autorités administratives, les Correspondants nationaux généraux, du GEST et de CESP, les Comités nationaux Ramsar, les administrateurs de Sites Ramsar, les organisations du secteur des zones humides, les anciens membres du GEST et autres contacts pertinents ainsi que d'autres organisations et conventions pertinentes et leur communiquer les décisions, Résolutions et Recommandations de la COP et du Comité permanent Ramsar.

Objectif (comme indiqué dans la Résolution XII.9)	Activités	Public(s) ciblé(s)	Indicateurs/ Résultats (avant 2018 sauf indication contraire)
	<p>communication pour les Parties et les initiatives régionales (IRR)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Secrétariat consulte les Parties, les IRR et acteurs comme il convient pour élaborer le matériel de communication</li> <li>• Collaboration avec les plans du Groupe de surveillance des activités de CESP</li> <li>• Préparation d'un bulletin trimestriel illustrant les travaux de la Convention, avec des mises à jour sur la CESP</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentation du Secrétariat au Groupe de surveillance</li> <li>• 10 bulletins produits et diffusés</li> </ul>
<p>1.6 L'efficacité des stratégies, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la diffusion de supports pédagogiques sur les zones humides et leur gestion, et le succès des campagnes menées lors de la Journée mondiale des zones humides, est évaluée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'évaluation complet sur la JMZ 2016 à élaborer</li> <li>• Suivi et évaluation de l'impact de la collaboration accrue avec des partenaires clés dans le but de continuer d'harmoniser les thèmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• N/A (tâche de suivi)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur la JMZ à communiquer à chaque réunion du Comité permanent</li> <li>• 16 millions de personnes informées par le site web et les réseaux sociaux en 2016</li> <li>• 20 millions de personnes informées</li> <li>• D'ici à 2018, le nombre d'activités organisées et le nombre de rapports reçus sur la JMZ augmentent de 20% par rapport au statut actuel</li> <li>• Les contributions des CN CESP sur la JMZ reçues dans le cadre d'un questionnaire et incorporées dans le rapport de la JMZ</li> </ul>

**But 2 : Intégrer les processus de CESP, si approprié, à tous les niveaux dans l'élaboration des politiques, la planification et l'application de la Convention.**

Soutient le But 4 du 4<sup>e</sup> Plan stratégique 2016-2024

Objectif (comme indiqué dans la Résolution XII.9)	Activités	Public(s) ciblé(s)	Indicateurs/ Résultats (avant 2018 sauf indication contraire)
<p>2.1 Les compétences en matière de CESP sont mises à profit par les organes de la Convention, y compris le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) et le Comité permanent, pour élaborer des orientations</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le représentant de la CESP au Secrétariat participe à toutes les réunions du GEST et du Comité permanent pour aider à renforcer la collaboration et à garantir que l'analyse des publics ciblés et les canaux les plus efficaces pour les informer sont intégrés dans l'élaboration des orientations du GEST</li> <li>• Rendre les plans de CESP plus accessibles, évaluer l'efficacité et communiquer les enseignements et les études de cas pour contribuer à une plus grande intégration</li> <li>• Organiser des activités parallèles à chaque réunion du Comité permanent pour présenter les travaux de la Convention (exemple activité parallèle GEST)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AA, GEST, CN</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 Correspondants CESP participent à l'élaboration des orientations et autre matériel du GEST</li> <li>• 2 domaines thématiques pour les lignes directrices du GEST sur les meilleures pratiques sont élaborés</li> <li>• Une analyse de fond, critique et des connaissances en matière de dégradation et restauration des tourbières, par région, est élaborée</li> <li>• Des orientations sur les droits de l'homme et les zones humides sont élaborées</li> <li>• 10 Plans nationaux de CESP sont évalués et les études de cas sont partagées avec le réseau mondial Ramsar</li>   <li>• Activités parallèles organisées lors de réunions du Comité permanent</li> </ul>

**But 3 : Soutenir tous ceux qui appliquent les principes d'utilisation rationnelle, en particulier ceux qui jouent un rôle direct dans la gestion de sites.**

Soutient le But 3 du 4<sup>e</sup> Plan stratégique 2016-2024

Objectif (comme indiqué dans la Résolution XII.9)	Activités	Public(s) ciblé(s)	Indicateurs/ Résultats (avant 2018 sauf indication contraire)
3.1 Le Plan stratégique 2016-2024 adopté par la COP12 est diffusé et sa mise en œuvre est encouragée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration du Plan stratégique sous forme d'affiche, comme résumé facilement accessible. Produire l'affiche en 3 langues<sup>2</sup></li> <li>• Élaborer l'infographie ainsi qu'une brochure pour démontrer comment le Plan stratégique Ramsar soutient les Objectifs de développement durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AA, CN, administrateurs de sites et autres chargés de l'application de Ramsar par exemple : IRR, OIP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'ici à 2016, une affiche est produite dans les trois langues de travail de la Convention et, si les ressources le permettent, dans d'autres langues de l'ONU et, si possible, pour téléchargement sur le site web</li> <li>• 200 copies imprimées et diffusées d'ici à 2016</li> <li>• trois infographies et une brochure produites et diffusées</li> <li>• Évaluation de l'utilisation de l'affiche (statistiques sur le site web)</li> <li>• Campagnes annuelles réalisées sur le Plan stratégique Ramsar</li> </ul>
3.2 Des documents d'orientation adaptés sont conçus à l'usage des Sites Ramsar et autres zones humides et des réseaux de zones humides afin de soutenir et d'encourager l'utilisation rationnelle des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Secrétariat élabore une proposition sur les moyens de mieux informer les administrateurs de Sites Ramsar en tant que groupe cible. (Groupe de coordination pour les administrateurs de Sites Ramsar) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le groupe de coordination réalise une analyse basée sur les besoins des administrateurs de sites</li> </ul> </li> <li>• Conjointement avec l'objectif 9.3, les Manuels Ramsar actualisés et les communications additionnelles qui en découlent (objectif 1.6) fournissent un matériel d'orientation utile.</li> <li>• Promouvoir l'Outil Ramsar de suivi de l'efficacité de la gestion (R-METT) sous une forme conviviale pour encourager son</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateurs de sites, CN, réseau GEST, IRR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition présentée à la 53<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent</li> <li>• 21 Manuels Ramsar publiés dans une nouvelle série avec du matériel actualisé</li> <li>• Un manuel Ramsar additionnel à produire sur l'utilisation du R-METT sur le terrain</li> <li>• Matériel (entre autres, guide de référence, fiches,</li> </ul>

<sup>2</sup> À produire dans d'autres langues sous réserve de fonds disponibles

Objectif (comme indiqué dans la Résolution XII.9)	Activités	Public(s) ciblé(s)	Indicateurs/ Résultats (avant 2018 sauf indication contraire)
	adoption, élaborer du matériel de formation		affiches) élaboré pour aider le personnel de programme et de terrain participant à la conception, à l'application et/ou à l'évaluation de programmes sur des Sites Ramsar et/ou des zones humides communautaires, d'assainissement et d'hygiène (WASH), afin de collaborer efficacement aussi bien avec les hommes qu'avec les femmes.
3.3 Des sites web, notamment celui de la Convention, sont améliorés pour être adaptés à l'usage prévu et servir de plateforme utile au partage des informations et des ressources, y compris pour l'échange d'informations et de données d'expérience entre les Correspondants nationaux CESP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les tâches relatives au site web sont terminées<sup>3</sup></li> <li>• Bibliothèque en ligne des inventaires nationaux des zones humides comprenant aussi les tourbières (Résolution XII.11 par. 24)</li> <li>• Bibliothèque en ligne des documents Ramsar officiels et non officiels traduits par les gouvernements (Résolution XII.3 par. 30)</li> <li>• Garantir que le Service d'information sur les Sites Ramsar</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AA, CN, administrateurs de sites et autres chargés de l'application de Ramsar, médias, grand public par exemple : IRR, OIP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 238 tâches relatives à l'élaboration/l'amélioration du site web terminées avant 2016</li> <li>• 300 autres tâches à terminer</li> <li>• Une métabase de données sur internet est facilement accessible sur tous les inventaires nationaux des zones humides créés et 100 inventaires nationaux des zones humides à télécharger</li> <li>• Données sur la répartition et l'état mondial des zones humides disponibles sur le portail</li> <li>• 100 documents accessibles sur le site web de Ramsar (à condition que les Parties fournissent ces documents au Secrétariat)</li> <li>• Le site web de Ramsar est élaboré en tant que plateforme de partage de l'information pour servir de canal à la communication officielle et non officielle afin de faciliter la communication depuis le haut, vers le haut et latérale; et le déploiement de systèmes de partage de l'information tient compte de questions sur le développement, l'accessibilité, les politiques d'usage et les considérations juridiques.</li> <li>• 173 tâches de développement résolues avant 2016</li> <li>• D'autres affinements et optimisations à terminer</li> <li>• Le SISR plus étroitement intégré au site web principal de</li> </ul>

<sup>3</sup> Améliorer les fonctions de recherche de la bibliothèque sur le site web, télécharger le matériel manquant (matériel de JMZ, matériel de CESP, articles relatifs au GEST, références sur l'utilisation rationnelle); intégrer la place de travail du GEST sur le site web; élaborer la présence de la CESP sur le site web; élaborer d'autres profils de pays; poursuivre le suivi du site web

Objectif (comme indiqué dans la Résolution XII.9)	Activités	Public(s) ciblé(s)	Indicateurs/ Résultats (avant 2018 sauf indication contraire)
	fonctionne à son potentiel maximal comme dépositaire de toute l'information sur les sites		Ramsar <ul style="list-style-type: none"> <li>• 500 à 800 sites devraient être complétés avec les données manquantes</li> <li>• Le manuel de formation actuel est largement diffusé</li> <li>• 6 nouvelles vidéos de démonstration produites en 3 langues</li> </ul>
3.4 Des Sites Ramsar et d'autres zones humides sont reconnus comme « sites pilotes » pour l'application du principe d'utilisation rationnelle et sont correctement équipés en termes de capacités, de signalisation et de panneaux explicatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer une série d'études de cas sur les meilleures pratiques<sup>4</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AA, CN, administrateurs de sites et autres chargés de l'application de Ramsar, médias, grand public par exemple : IRR, OIP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 sites pilotes identifiés pour chaque région</li> <li>• Mettre l'information sur les sites pilotes identifiés à disposition en tant que PDF téléchargeables dans la section 'Profils de pays' du site web</li> </ul>
3.5 Le Secrétariat est prié de diffuser les témoignages en matière de CESP qui illustrent la manière dont l'intégration de la CESP peut améliorer la gestion des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exemples de meilleures pratiques à capter à travers le réseau CESP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateurs de sites, réseau CESP, CN, AA, OIP, IRR, GEST</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 4 meilleures pratiques intégrées dans la gestion des zones humides au sein des régions</li> <li>• 10 histoires de CESP diffusées sur les pages CESP du site web de Ramsar et par l'intermédiaire des réseaux de messagerie électronique appropriés</li> </ul>
3.6 La collaboration en matière de CESP avec d'autres Conventions, les OIP de la Convention de Ramsar, d'autres ONG, les organismes des Nations Unies et autres organismes est garantie grâce à l'échange de données d'expérience et à la promotion de synergies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration avec la plateforme InforMEA</li> <li>• Élaborer des liens plus étroits entre la base de données sur les aires protégées du patrimoine mondial et le SISR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OIP, AME, ONG, organismes des Nations Unies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ramsar collabore avec InforMEA sur le lien entre les plateformes et le module de formation Ramsar</li> <li>• 6 modules de formation Ramsar mis à disposition sur InforMEA</li> <li>• Maintenir une liste actualisée de Sites Ramsar également inscrits en tant que biens du patrimoine mondial et sites MAB sur l'homme et la biosphère</li> </ul>

<sup>4</sup> Les études de cas sont destinées aux principaux acteurs et décideurs qui rencontrent des difficultés semblables et ont besoin d'exemples positifs – soit dans leur région, soit dans des régions comparables. Organiser les meilleures pratiques dans une présentation digeste, utilisable, utile aux acteurs pour aider à démontrer le principe d'utilisation rationnelle en pratique. Il serait bon que les « sites pilotes » comprennent : Une section x de pays/types de zones humides, la manière dont la Convention de Ramsar contribue à l'utilisation rationnelle, le genre d'actions spécifiques ayant prouvé leur efficacité dans une région donnée, avec une attention particulière aux contextes géographique et culturel, la manière dont les communautés et les acteurs peuvent être intégrés dans l'utilisation rationnelle, durable des zones humides, comment les traditions et connaissances locales peuvent servir à l'utilisation durable des zones humides

**But 4 : Renforcer les capacités individuelles, institutionnelles et collectives de ceux qui sont directement responsables de la mise en œuvre de Ramsar.**

Soutient le But 2 du 4<sup>e</sup> Plan stratégique 2016-2024

Objectif (comme indiqué dans la Résolution XII.9)	Activités	Public(s) ciblé(s)	Indicateurs/ Résultats (avant 2018 sauf indication contraire)
<p>4.1 Les administrateurs de sites sont incités à intégrer la communication, l'éducation, la sensibilisation et la participation dans leurs plans de gestion</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer si la CESP est intégrée dans les plans de gestion</li> <li>• Les Manuels Ramsar actualisés fournissent des outils utiles aux administrateurs de sites et pour l'application de la CESP en planification</li> <li>• De même, en diffusant plus largement d'autres exemples de plans de CESP (objectif 3.5), la visibilité sera meilleure sur les étapes et les avantages</li> <li>• Promouvoir l'Outil Ramsar de suivi de l'efficacité de la gestion (R-METT) dans une présentation conviviale pour encourager son adoption, élaborer du matériel de formation</li> <li>• Élaborer des technologies conviviales et des moyens traditionnels de mettre à jour l'image de Ramsar au niveau des sites             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Veiller à assurer une signalisation appropriée, en particulier pour les sites ayant différentes désignations internationales (codes QR, technologie mobile conviviale)<sup>5</sup></li> <li>○ Élaborer une panoplie d'outils pour les administrateurs de sites</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateurs de sites et CN</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La CESP intégrée dans les plans de gestion des sites; des informations à jour fournies et utilisées</li> <li>• 10 plans de gestion pour les Sites Ramsar comprenant la communication, l'éducation, la sensibilisation et la participation</li> <li>• 30 plans de gestion intégrant la CESP</li> </ul>

<sup>5</sup> Des modèles de signalisation sont disponibles sur le site web <http://www.ramsar.org/news/guidance-on-signs-for-ramsar-sites>

Objectif (comme indiqué dans la Résolution XII.9)	Activités	Public(s) ciblé(s)	Indicateurs/ Résultats (avant 2018 sauf indication contraire)
4.2 Les capacités et les besoins actuels des administrateurs de sites et des Correspondants nationaux sont évalués et les résultats utilisés pour définir les priorités en termes de formation et de renforcement des capacités aux niveaux national et régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation des réseaux de messagerie électronique améliorés (objectif 1.4) pour faciliter une communication plus étroite avec les administrateurs de sites et les CN et conduire une étude sur les besoins et ressources en matière de CESP pouvant être partagée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateurs de sites, CN, IRR, CESP, GEST</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une étude conduite auprès des administrateurs de sites</li> <li>Le retour d'information compilé et les besoins identifiés</li> <li>Un plan exhaustif de renforcement des capacités disponible par région</li> </ul>
4.3 Des ressources sont mises à disposition pour élaborer des outils de formation et de renforcement des capacités en matière de gestion des zones humides et répondre aux besoins prioritaires indiqués à 4.2.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration d'une section du site web de Ramsar pour tout le matériel pédagogique et de formation (en lien avec l'objectif 8.1)</li> <li>Des ateliers régionaux de « formation des formateurs » à élaborer d'après les thèmes prioritaires du GEST</li> <li>Produire une série de webinaires Ramsar</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateurs de sites, CN, IRR, CESP, GEST, AA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La section du site web est élaborée</li> <li>Au moins 30% des ressources nécessaires pour la formation et le renforcement des capacités sont mobilisées</li> <li>2 ateliers de formation des formateurs organisés</li> <li>10 webinaires organisés</li> </ul>
4.4 La création d'un réseau de Centres régionaux Ramsar se conformant aux normes établies (par exemple en ce qui concerne l'examen de documents par des pairs) est encouragée pour renforcer les capacités des administrateurs de sites, des Correspondants nationaux et d'autres acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer les différents types de canaux de formation disponibles : sur site; en ligne; webinaires, etc.</li> <li>Soutenir différents partenaires pour élaborer des mémorandums d'accord et garantir que le logo Ramsar y figure afin d'améliorer la visibilité de la Convention auprès des étudiants en ligne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>IRR, administrateurs de sites, CN</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des normes de gouvernance (y compris un manuel administratif et financier; un plan de renforcement des capacités; un plan de mobilisation des ressources) de centres régionaux sont élaborées</li> <li>4 Centres régionaux Ramsar utilisent du matériel de formation</li> <li>4 mémorandums d'accord sont élaborés</li> </ul>
4.5 Des partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur et d'autres organisations compétentes sont établis pour appuyer l'élaboration et la diffusion d'outils et de programmes de formation et de renforcement des capacités en matière de gestion des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>Constituer un réseau d'universités et autres institutions pour soutenir l'élaboration de matériel de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Universités, organismes des Nations Unies, OIP, CESP, réseau de renforcement des capacités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>5 institutions pédagogiques tertiaires collaborent avec le Secrétariat pour concevoir du matériel en commun</li> </ul>

**But 5 : Créer des mécanismes et les soutenir pour garantir une participation pluriacteurs à la gestion des zones humides.**

Soutient le But 2 du 4<sup>e</sup> Plan stratégique 2016-2016-2024

Objectif (comme indiqué dans la Résolution XII.9)	Activités	Public(s) ciblé(s)	Indicateurs/ Résultats (avant 2018 sauf indication contraire)
5.5 Des liens avec le secteur privé sont noués et consolidés, y compris avec des secteurs non traditionnels et des secteurs dont les activités ont une forte incidence sur l'utilisation rationnelle des zones humides	<ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcement de la coopération existante avec Danone Evian et Star Alliance et exploration d'autres partenariats<ul style="list-style-type: none"><li>○ Garantir que le contenu CESP fasse partie intégrante des partenariats avec le secteur privé</li></ul></li><li>• Missions consultatives Ramsar (objectif 3.2 activités)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La cible du secteur privé doit être définie</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mémoire d'accord 2017-2021 négocié avec Danone et plan de travail et budget annuel Danone approuvés, plan de travail intégralement appliqué</li><li>• Le nombre de mémoires d'accord avec le secteur privé a augmenté de 20%</li> <li>• 4 experts Ramsar soutenus pour contribuer aux Missions consultatives Ramsar et aux réunions sur les zones humides avec une aide accrue de Star Alliance</li></ul>

**But 6 : Mettre en œuvre des programmes, des projets et des campagnes ciblant divers secteurs de la société pour améliorer la sensibilisation, l'appréciation et la compréhension des valeurs et avantages fournis par les zones humides et des services écosystémiques qu'elles offrent.**

Soutient le But 3 du 4<sup>e</sup> Plan stratégique 2016-2016-2024

Objectif (comme indiqué dans la Résolution XII.9)	Activités	Public(s) ciblé(s)	Indicateurs/ Résultats (avant 2018 sauf indication contraire)
6.1 Des programmes, des projets et des campagnes ambitieux, y compris la Journée mondiale des zones humides, sont lancés avec différents partenaires pour améliorer la sensibilisation, favoriser l'adhésion des communautés et encourager des approches et des attitudes responsables vis-à-vis de la gestion des zones humides, en particulier en ayant recours aux réseaux sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tirer parti des activités de la JMZ, intégrer les enseignements issus des rapports des Parties<sup>6</sup>, des acteurs et des rapports sur les activités. Collaborer avec Star Alliance, cibler des transporteurs aériens spécifiques pour mieux les engager au sein de cet événement</li> <li>Élaborer un modèle de planification des activités de communication pour la COP13</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>AA, CN, administrateurs de sites et autres chargés de l'application de Ramsar, médias, grand public par exemple : IRR, OIP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 programmes, projets et campagnes organisés</li> <li>1 campagne pour la COP13</li> </ul>
6.2 La sensibilisation à la valeur marchande et non marchande des zones humides et des services écosystémiques qu'elles procurent est renforcée pour faire mieux comprendre les avantages qu'elles fournissent	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une fiche sur les valeurs économiques des zones humides à publier<sup>7</sup></li> <li>Élaborer des fiches sur les solutions naturelles ciblées sur chacun des secteurs tels que : l'eau, l'énergie, l'agriculture, le développement urbain, l'infrastructure, le tourisme, l'aquaculture, etc., comme indiqué dans le Plan stratégique Ramsar</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>AA, CN, administrateurs de sites et autres chargés de l'application de Ramsar, médias, grand public par exemple : IRR, OIP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fiche produite sur la valeur monétaire des zones humides</li> <li>3 fiches élaborées sur les solutions naturelles</li> </ul>
6.3 Des photothèques, des vidéos de promotion et d'autres outils similaires sont élaborés et/ou actualisés pour améliorer la sensibilisation et faire mieux apprécier les valeurs des zones humides et les services écosystémiques qu'elles offrent	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer une galerie de photos pour la JMZ 2016 sur le site web</li> <li>Créer une section vidéo sur le site web en fournissant un accès facile à toutes les vidéos produites par la Convention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>AA, CN, administrateurs de sites et autres chargés de l'application de Ramsar, médias, grand public par</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>500 photos téléchargées et étiquetées, la galerie promue sur les réseaux sociaux avant 2016</li> <li>Section vidéo sur le site web créée avant 2016</li> <li>La sensibilisation aux ressources disponibles et à leur utilisation (statistiques sur le site web) – 5000 pages visionnées par mois</li> </ul>

<sup>6</sup> Rechercher les rapports et les évaluations des CN CESP sur les initiatives et l'efficacité

<sup>7</sup> Avec l'objectif 9.1, l'élaboration de la série de Fiches Ramsar s'adresse à un public très divers comme moyen de sensibiliser à la valeur des zones humides.

Objectif (comme indiqué dans la Résolution XII.9)	Activités	Public(s) ciblé(s)	Indicateurs/ Résultats (avant 2018 sauf indication contraire)
		exemple : IRR, OIP	
<p>6.4 Une collaboration avec les médias, y compris les réseaux sociaux, est mise en place pour promouvoir la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et la reconnaissance des services écosystémiques qu'elles offrent auprès des décideurs, des principaux utilisateurs des zones humides et du grand public</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médias : développer les liens de la Convention avec les médias</li> <li>• Conduire des séances d'information et conférences de presse selon les besoins, notamment pour : la Journée mondiale des zones humides, la publication de l'État des zones humides, la présentation annuelle des Sites Ramsar, le partenariat avec Danone, etc.</li> <li>• Préparer des communiqués de presse fréquents</li> <li>• Utiliser les Missions consultatives Ramsar et les sites pilotes (objectif 3.4) comme moyens de capter l'attention des médias</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médias</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un dossier média élaboré et traduit dans les 3 langues de travail de la Convention et, sous réserve de ressources disponibles, dans d'autres langues des Nations Unies si possible. Diffuser aux CN et contacts CESP (site web, Forum Ramsar, Réseau Ramsar, Liste CESP)</li> <li>• 150 nouvelles histoires préparées et publiées sur le site web</li> </ul>

**But 7 : Reconnaître et soutenir le rôle des centres pour les zones humides et autres centres environnementaux en tant que catalyseurs et acteurs clés d'activités qui font progresser les objectifs de Ramsar.**

Soutient le But 3 du 4<sup>e</sup> Plan stratégique 2016-2024

Objectif (comme indiqué dans la Résolution XII.9)	Activités	Public(s) ciblé(s)	Indicateurs/ Résultats (avant 2018 sauf indication contraire)
<p>7.5 Une base de données complète sur les Centres d'éducation aux zones humides, gérée par le biais du programme Wetland Link International (WLI), est créée. Les Parties contractantes sont encouragées à fournir des informations sur les centres pour les zones humides dans le cadre de leurs rapports nationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaborer avec le WLI sur les mises à jour</li> <li>• Collaborer avec toutes les Parties pour rassembler les dernières informations sur les Centres d'éducation aux zones humides qui existent déjà, qui sont en construction ou prévus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AA, CN, administrateurs de sites et autres chargés de l'application de Ramsar, CESP, médias, grand public par exemple : IRR, OIP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Base de données sur les Centres d'éducation aux zones humides élaborée conjointement avec le WLI</li> <li>• 5 nouveaux Centres d'éducation aux zones humides ajoutés à la base de données</li> <li>• Le Mécanisme d'échange de la Convention de Ramsar est lancé</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner et améliorer les questions du Rapport national, conformément au but 7</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les questions du Rapport national sont examinées et améliorées pour indiquer les Centres pour les zones humides et autres centres pour l'environnement servant de catalyseurs pour les activités Ramsar</li> </ul>

**But 8 : Soutenir l'élaboration et la distribution de matériel pédagogique renforçant la sensibilisation aux valeurs et services écosystémiques et à la valeur des zones humides, en vue d'une utilisation dans des contextes pédagogiques officiels, sur les Sites Ramsar et par tous les acteurs Ramsar.**

Soutient le But 3 du 4<sup>e</sup> Plan stratégique 2016-2024

Objectif (comme indiqué dans la Résolution XII.9)	Activités	Public(s) ciblé(s)	Indicateurs/ Résultats (avant 2018 sauf indication contraire)
<p>8.1 Des supports pédagogiques renforçant la sensibilisation aux valeurs des zones humides et à leurs services écosystémiques sont conçus, présentés et diffusés auprès des publics cibles concernés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer les activités actuelles qui ont lieu pour promouvoir la Convention</li> <li>• Identifier les organisations principales travaillant aux questions relatives aux zones humides dans le monde entier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grand public, principales organisations des secteurs des zones humides, de la jeunesse, des médias</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du matériel d'éducation aux zones humides comprenant un kit de références pour les enseignants, un kit pédagogique, des sites web interactifs, des références en matière d'information, des vidéos YouTube, est disponible (lien avec l'objectif 4.2)</li> <li>• 5 dossiers d'éducation aux zones humides pour 5 publics différents promus et distribués au plan mondial</li> </ul>
<p>8.4 Les messages clés relatifs aux zones humides et aux services écosystémiques qu'elles procurent font l'objet d'un examen régulier dans le cadre d'échanges et de retours d'expérience impliquant tous les acteurs Ramsar</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Points de la page d'accueil du site web concentrés sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les zones humides et leurs services et avantages pour l'humanité</li> <li>○ La perte des zones humides et le caractère urgent de la lutte contre la perte et la dégradation</li> <li>○ Les meilleures pratiques et études de cas sur des politiques réussies d'utilisation rationnelle des zones humides</li> <li>○ Les meilleures pratiques et l'échange d'expérience sur l'utilisation rationnelle des zones humides</li> <li>○ Comment agir en faveur des zones humides?</li> </ul> </li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 histoires portées sur le site web comprenant ces messages, publiées chaque année</li> <li>• Fiches contenant des messages clés promus sur les réseaux sociaux</li> </ul>

**But 9 : Veiller à ce que les orientations et les informations fournies par le GEST soient élaborées conformément à la Résolution XII.5 et en étroite collaboration avec le Programme de CESP et s'assurer de leur diffusion auprès des publics cibles à l'aide des moyens de communication les plus efficaces.**

Soutient les Buts 1 et 4 du 4<sup>e</sup> Plan stratégique 2016-2024

Objectif (comme indiqué dans la Résolution XII.9)	Activités	Public(s) ciblé(s)	Indicateurs/ Résultats (avant 2018 sauf indication contraire)
<p>9.1 Un ensemble de fiches techniques axées sur de grands enjeux précis et prédéfinis est élaboré pour servir d'outil essentiel de sensibilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séries de fiches techniques lancées et diffusées<sup>8</sup></li> <li>• Versions PowerPoint de toutes les Fiches Ramsar produites, peut-être en association des thèmes multiples en une seule présentation pour servir d'outils de formation supplémentaires<sup>9</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décideurs et praticiens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 nouvelles fiches techniques produites</li> <li>• 12 présentations PowerPoint produites</li> </ul>
<p>9.2 Les Notes d'information Ramsar<sup>10</sup> et les Rapports techniques Ramsar sont élaborés et diffusés en tant que documents de travail consultatifs concrets destinés aux décideurs ou spécialistes des zones humides et pour veiller à la cohérence de l'image de marque</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des lignes directrices fonctionnelles sur le GEST sont élaborées et utilisées</li> <li>• Des modèles de notes d'orientation élaborés et des notes d'orientation produites par le Secrétariat pour cibler les décideurs</li> <li>• Plan pour les médias afin de publier les publications du GEST et le matériel, et activités comprenant des mises à jour sur les résultats et réunions du GEST</li> <li>• Programmation de webinaires périodiques sur le GEST</li> <li>• Collaboration avec le GEST pour identifier les besoins de publics potentiels et les priorités thématiques dans différents pays ou régions à suggérer aux Parties pour examen</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AA, CN administrateurs de sites et autres chargés de l'application de Ramsar, CESP, IRR, OIP, GEST</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 Notes d'orientation ciblant les décideurs produites et diffusées</li> <li>• 10 Notes d'orientation ciblant les praticiens produites et diffusées</li> <li>• 5 webinaires du GEST tenus chaque année</li> <li>• 5 CN GEST participant chaque année à la production de matériel d'orientation</li> </ul>

<sup>8</sup> Voir : <http://www.ramsar.org/resources/ramsar-fact-sheets>.

<sup>9</sup> Ils seraient produits au sein des orientations sur l'image de Ramsar pour veiller à la cohérence.

<sup>10</sup> Brèves notes d'information pouvant être utiles aux décideurs – les titres proposés doivent être identifiés.

Objectif (comme indiqué dans la Résolution XII.9)	Activités	Public(s) ciblé(s)	Indicateurs/ Résultats (avant 2018 sauf indication contraire)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaboration avec le GEST pour : surveiller que l'élaboration des orientations reflète les besoins nationaux et les approches régionales, et que les conseillers principaux et les CN GEST y participent</li> </ul>		
<p>9.3 Le contenu des Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides est remanié pour en faire des supports de formation synthétiques sur la gestion des sites et l'élaboration efficace de politiques<sup>11</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que le matériel du GEST élaboré pour des publics cibles soit clair et lisible et se concentre sur deux types d'orientations identifiés dans la Résolution XII.5 (orientations scientifiques à base scientifique et orientations techniques à base scientifique)</li> <li>• Publier et diffuser les orientations, le matériel et les produits du GEST, garantir que les décideurs, entre autres publics identifiés, disposent des orientations claires, accessibles et opportunes dont ils ont besoin pour identifier les questions prioritaires tout en surveillant l'utilisation et l'application des orientations</li> <li>• Collaborer avec le GEST pour identifier un réseau de praticiens et usagers des zones humides et le Secrétariat doit maintenir un contact régulier avec eux</li> <li>• Mécanismes de suivi et de rapport pour utiliser et adopter</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 Manuels Ramsar dont le contenu est reconfiguré comme matériel de référence de formation</li> <li>• Réseau de praticiens des zones humides, d'usagers et de scientifiques créé</li> <li>• 11 produits prioritaires du GEST diffusés et les conclusions partagées sur les canaux des réseaux sociaux et dans des communiqués de presse</li> </ul>

<sup>11</sup> La série des Manuels Ramsar a été élaborée en tant que produit d'information majeur de la Convention et le Secrétariat a l'obligation de mettre à jour les manuels après chaque COP. Le Secrétariat collabore étroitement avec le GEST pour maximiser l'efficacité de chaque manuel, en évaluant éventuellement les titres existants pour envisager des regroupements plus efficaces.

Objectif (comme indiqué dans la Résolution XII.9)	Activités	Public(s) ciblé(s)	Indicateurs/ Résultats (avant 2018 sauf indication contraire)
	<p>des produits du GEST qui sont diffusés, y compris des mesures en ligne pour les réseaux sociaux du Secrétariat et les canaux du site web et les résultats de rapports communiqués</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les activités du GEST, y compris les réunions et les résultats dans des communiqués de presse périodiquement au GEST</li> </ul>		
<p>9.4 Le site web actuel du GEST est intégré au site web Ramsar</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le site web du GEST est intégré au site principal de Ramsar</li> <li>• L'espace de travail du GEST est maintenu et administré</li> <li>• Des pages du GEST sont ajoutées pour répondre aux besoins des usagers (une sous-page pour les CN GEST ajoutée et les résultats du GEST soulignés dans le cadre d'une sous-page de références du GEST)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le site web du GEST actuel est intégré au site web de Ramsar d'ici à 2016</li> <li>• L'espace de travail du GEST est intégré d'ici à 2016</li> <li>• La connexion à l'espace de travail est envoyée à 300 contacts d'ici à 2016</li> </ul>